

17.08.2021 - 14:42 Uhr

"bz" a rapporté correctement les ennuis financiers de Zullwil (prise de position 50/2021)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "bz - Zeitung für die Region Basel"

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil de la presse rejette une plainte contre la "bz - journal pour la région bâloise" et d'autres titres des médias régionaux CH. L'article sur la commune de Zullwil concernait des contributions de périmètre en attente, qu'un habitant concerné avait contesté jusqu'au Tribunal fédéral. Selon sa plainte au Conseil de la presse, il estime que le devoir de vérité a été violé. L'affaire aurait été présentée de manière à le faire apparaître comme seul responsable des problèmes financiers. De plus, il était à son avis identifiable et on avait donné l'impression qu'il était protégé par des membres politiquement actifs d'un "clan de familles". Il n'avait pas été auditionné à propos de ces reproches.

Selon l'avis de Conseil de la presse l'article ne rend pas tout à fait justice à la complexité de l'affaire, mais le devoir de vérité n'est pas violé. De même l'anonymisation est suffisante, puisque le nom de l'habitant n'est pas mentionné. Son audition n'était pas indispensable selon le Conseil de la presse, dans la mesure où l'article ne fait état d'aucun reproche grave. Par ailleurs la rédaction a pu démontrer qu'elle avait essayé de le contacter par téléphone à plusieurs reprises.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100875873> abgerufen werden.